

## Rupture conventionnelle et arrêt maladie

Par Compta83, le 15/05/2019 à 11:16

Bonjour

En rupture conventionnelle elle est signee et le délai des 15 jours de rétractation est fini..... Depuis hier puis je me mettre en arrêt maladie jusqu a la fin de mon contrat ? Y a t il des répercussions sur le délai du contrat le non paiement de mon indemnité de départ des CP etc ? La rupture sera t elle homologuée quand même ?

Merci de votre réponse. Cordialement